

ment sur cette question. Il y a un autre point dont je voudrais traiter.

Une voix: Et le blé à \$2?

M. Olson: J'aimerais bien répondre aux questions d'ici à six heures, si le temps le permettait. Je voudrais, néanmoins, terminer mes remarques. Je me rends compte que d'autres députés voudraient prendre la parole à ce sujet. Le député de Rosthern, par exemple, a bien hâte de prendre part au débat, tout comme le député de Macleod, et bon nombre d'autres peut-être. Une ou deux questions posées à la fin de mes remarques n'enfreindraient pas le Règlement, je pense, mais je ne voudrais pas épuiser tout mon temps de parole, car il ne m'en reste déjà pas beaucoup.

Il y aurait lieu d'aborder un autre point important, je pense, en raison des propos du député de Springfield. Il a fait grief au gouvernement de n'avoir pris aucune mesure au cours des mois de juillet et août. Je tiens à dire au député que c'est le 8 septembre qu'on a offert, pour la première fois, un prix en deçà du prix minimum pour le blé canadien. En moins de trois jours, le ministre conférait avec les représentants attirés à Washington, en vue d'une entente quelconque de nature à remédier à la situation.

Je me souviens d'un incident qui s'est produit lorsque notre ministre est arrivé avec trois jours de retard à Hong-kong. Cela se passait en 1961. J'aimerais en dire un mot. La situation actuelle n'est plus du tout la même. Le ministre avait consacré ces trois jours à dresser des plans précis, en vue d'entretiens fructueux et de modes d'action concrets. Les députés n'aimeraient pas, je pense, parler des trois jours qui se sont écoulés entre le jour où l'on a pris des mesures concrètes et le moment où quelqu'un dut se rendre en toute hâte à Hong-kong pour annoncer la nouvelle. Il y a une nette différence en ce qui concerne les trois jours en question.

M. Cantelon: Monsieur le président, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Olson: Non, le député ne le permettra pas, à cause du manque de temps, et c'est là l'unique raison. Si les députés d'en face veulent bien prendre la peine de se renseigner, ils verront que, immédiatement après les entretiens tenus par le ministre à Washington, le prix du blé a commencé de se raffermir.

M. Cantelon: Trop tard, et il y manquait 15c.

M. Olson: Les députés d'en face aimeraient peut-être parler des rapports entre le gouvernement et la Commission du blé, et ainsi de suite, pour ce qui est de la vente sur les marchés étrangers. J'ai entendu ici, à la Chambre, toutes les déclarations au sujet du magnifique travail accompli par l'administration précédente dans ses vigoureuses ventes de blé. Le député de Bow-River y est allé encore aujourd'hui de sa déclaration.

La seule conclusion qu'on puisse tirer de cette remarque du député de Bow-River, c'est qu'aujourd'hui la Commission canadienne du blé ne vend pas le blé avec tout le mordant qu'elle devrait avoir. (*Applaudissements*) Je suis très fier, et à juste titre, de la manière dont la Commission canadienne du blé s'acquitte de sa tâche, en ce qui concerne la vente du blé à la Chine communiste, à la Russie et aux autres pays. Il y a une chose qui m'a toujours intrigué. Le gouvernement précédent est venu au pouvoir en juin 1957. Il a donc exercé ses fonctions tout le restant de l'année 1957, toute l'année 1958, toute l'année 1959 et toute l'année 1960. Et pendant toute cette période, il n'a pas claironné de ventes importantes de blé. Il a fallu à ce gouvernement quatre ans pour commencer. Comment expliquer ce retard de quatre ans? La raison est très simple, s'il consentait seulement à l'admettre. Jusqu'à cette époque, aucun nouveau débouché ne s'offrait à la Commission canadienne du blé.

• (5.30 p.m.)

Quand ces débouchés ont été trouvés, monsieur le président, la Commission canadienne du blé a veillé à vendre le blé au prix maximum. Le cas s'est répété lors du marché de 800 millions de dollars conclu avec l'Union soviétique en 1966. Il est donc très évident que cette vieille rengaine à propos de notre politique dynamique de vente, à compter de 1961, environ, perd un peu de sa valeur. Je crois que les honorables vis-à-vis feraient bien de l'oublier; elle n'a jamais eu de vraisemblance, et les cultivateurs s'en aperçoivent.

L'honorable député de Bow-River se plaint de la baisse des prix tout autant que de la perte de certains de nos débouchés. Je me demande ce qu'il attend de la Commission canadienne du blé. Si nos concurrents étrangers offrent des prix plus bas, que devrait faire la Commission, selon l'honorable député? S'en tenir aux mêmes prix, ce qui voudrait dire point de volume et, partant, point de